

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE VINGT-HUIT JUILLET  
A 14 H 30  
Durée : 1h45**

### A LA REQUETE DE :

[REDACTED]

### LEQUEL M'EXPOSE :

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant [REDACTED], il me requiert à l'effet de procéder à la description de l'appartement situé 13, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND, au dixième étage, porte droite en sortant de l'ascenseur, correspondant au lot de copropriété n°236 et accessoirisé d'une cave au premier sous-sol, portant le n°11 et correspondant au lot de copropriété n°269 et d'un garage au deuxième sous-sol, portant le n°39 et correspondant au lot de copropriété n°310.

### EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY LE 07 AVRIL 2021.
- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY LE 04 JUILLET 2023.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 07 AVRIL 2025.
- UNE ORDONNANCE RENDUE SUR REQUETE PAR LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY LE 27 JUIN 2025.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

### DEFERANT A CETTE REQUISITION :



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

**Je, Stéphanie ROBILLARD, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL KSR & Associés, société titulaire d'un office de commissaire de justice – Philippe KLEIN, Gérard SUISSA, Stéphanie ROBILLARD et Clémence COTI, Commissaires de justice associés sis 24-26, avenue du Général de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS (93110) soussignée,**

Me suis transportée ce jour au 13, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND (Seine-Saint-Denis), au dixième étage, porte droite en sortant de l'ascenseur,

Et là étant, en présence de [REDACTED], expert de la société ARIANE ENVIRONNEMENT et de [REDACTED] serrurier de la société ATH, j'ai procédé aux constatations suivantes :

### CONSTATATIONS



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



*Je précise que préalablement aux opérations de ce jour, j'ai convoqué les parties saisies et les parties occupantes par LRAR.*

*A mon arrivée, je suis accueillie par [REDACTED].*

*Je lui remets copie de la requête et de l'ordonnance me permettant de réaliser mes opérations de description.*

- ✓ *Il m'indique être de passage dans les lieux et que son oncle, [REDACTED] est le locataire de l'appartement.*
- ✓ *Il me déclare qu'il m'adressera ce jour par courriel le contrat de location. En l'état, il me présente un justificatif d'abonnement en fourniture d'énergie au nom de son oncle. Le courriel reçu fait apparaître un bail en date du 1/07/2023 avec [REDACTED] et un loyer de 880€/mois dont 180<sup>e</sup> de provision pour charges.*
- ✓ *Il m'indique également qu'il ignore l'emplacement de la cave et celui de la place de parking. Il s'engage à se renseigner auprès de son oncle et à me fournir ces informations.*

*L'accès à la résidence s'effectue au moyen d'un digicode et d'un interphone.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

---

*Le palier du dixième et dernier étage où se trouve le logement saisi comporte trois portes de logement.*

*L'immeuble est équipé d'un ascenseur, lequel est fonctionnel lors de mon passage.*

*La copropriété bénéficie des services d'un gardien.*

**Distribution :**

*La porte d'entrée du logement dessert un couloir de distribution qui dessert lui-même :*

- A droite : une cuisine ;
- En face à droite : un salon ;
- En face au centre : une chambre ;
- En face à gauche : une chambre ;
- Au fond à gauche : une salle de bains ;
- A gauche : des toilettes ;

**DESCRIPTION**

**COULOIR DE DISTRIBUTION**

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en état d'usure avancée.

La pièce accueille le tableau électrique et le disjoncteur, lesquels sont situés à côté de la porte.

*Eléments d'équipement :*

- *Un placard à deux portes coulissantes.*
- *Un placard à deux portes hautes et deux portes basses.*
- *Un combiné interphone.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

[contact@ksr-justice.fr](mailto:contact@ksr-justice.fr)



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

## **CUISINE**

Le sol est recouvert de carreaux de pierre naturelle en état d'usure avancée.

Les murs sont recouverts de peinture et de carreaux de carrelage en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en état d'usure normale.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants métalliques et de simple vitrage.



**KSR & ASSOCIÉS**  
Commissaires de Justice Associés  
**Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI**

8

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



CAISSE DES DEPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX  
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017  
Commissaires de Justice associés  
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

## **SALON**

Le sol est recouvert de lames de parquet stratifié en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

La pièce prend jour par une porte-fenêtre à trois battants dont un fixe, équipée de montants métalliques et de simple vitrage. Une vitre est cassée en partie basse. Ladite porte-fenêtre donne accès à un balcon filant qui donne sur l'avenue Emile Cossonneau avec vue dégagée.

La pièce prend également jour par une deuxième porte-fenêtre à simple battant, équipée de montants métalliques et de double vitrage. Cette porte-fenêtre donne sur le jardin.

*Eléments d'équipement :*

- *Un radiateur.*
- *Un store sur le balcon, en mauvais état.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



**KSR & ASSOCIÉS**  
Commissaires de Justice Associés  
**Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI**

12

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



CAISSE DES DEPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX  
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017  
Commissaires de Justice associés  
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

## **TOILETTES**

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en état d'usure avancée.

*Eléments d'équipement :*

- *Une grille d'aération en partie haute.*
- *Une grille de ventilation en partie basse.*
- *Une cuvette de WC à l'anglaise.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

---

## **SALLE DE BAINS**

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont entièrement carrelés en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure normale.

La pièce est aveugle.

*Eléments d'équipement :*

- *Un radiateur.*
- *Une baignoire.*
- *Un meuble avec vasque.*
- *Une grille d'aération en partie haute.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

### **CHAMBRE A GAUCHE**

Le sol est recouvert de lames de parquet stratifié en état d'usure avancée.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en état d'usure normale.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en aluminium et de double vitrage. Ladite fenêtre donne sur le jardin.

*Eléments d'équipement :*

- *Des grands placards en partie haute et latéralement.*
- *Un radiateur.*



**KSR & ASSOCIÉS**  
Commissaires de Justice Associés  
**Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI**

17

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



CAISSE DES DEPOTS FR63 40031 00001 0000333947 K 71- CDCGFRPPXXX  
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017  
Commissaires de Justice associés  
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

---

### **CHAMBRE AU CENTRE**

Le sol est recouvert de parquet stratifié en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure normale.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants métalliques et de double vitrage. Ladite fenêtre donne sur le jardin.

*Elément d'équipement :*

- *Un radiateur.*



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

---

### **GARAGE AU DEUXIEME SOUS-SOL**

Ce garage est boxé au moyen d'une porte métallique basculante.



Il ne m'a pas été possible de localiser la cave.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

## BAIL

**CONTRAT DE LOCATION POUR LOCAUX NON MEUBLÉS**

Soumis au titre I<sup>er</sup> de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014, conforme au décret 2015-587 du 29 mai 2015 et à la loi N° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN.

**Le présent contrat de location est applicable aux locations et aux colocations de logement nu et qui constituent la résidence principale du preneur, à l'exception :**

- des colocations formalisées par la conclusion de plusieurs contrats entre les colocataires et le bailleur ;
- des locations de logements faisant l'objet d'une convention passée en application de l'article L. 351-2 ou de l'article L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- des locations de logements appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré ne faisant pas l'objet d'une convention passée en application de l'article L. 351-2 précité.

**DÉSIGNATION DES PARTIES**

**Le présent contrat est conclu entre les soussignés :**

Nom et prénom ou dénomination du bailleur : [REDACTED]  
Adresse : 11 RUE RABIER 36000 CHATEAUBOUX

Personne physique  Personne morale

Si le bailleur est une personne morale, préciser s'il s'agit d'une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus :  Oui  Non

Adresse e-mail : obankim.paris.15@gmail.com

**Ci-après désigné(s) le Bailleur d'une part,**

Éventuellement représenté par : [REDACTED]  
Nom et prénom ou dénomination du mandataire : [REDACTED]  
Adresse : 11 RUE RABIER 36000 CHATEAUBOUX  
Activité du mandataire :  
Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :  
Nom et adresse du garant :

Et Nom et prénom : [REDACTED]  
Adresse e-mail : [REDACTED]

Et Nom et prénom : [REDACTED]  
Adresse e-mail :

**Ci-après désigné(s) le Locataire d'autre part.**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

**OBJET DU CONTRAT**

**Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :**

**A. Consistance du logement :**

Adresse : 13 AVENUE EMILE COCCURNEAU  
Bâtiment, étage, porte :  
 Immeuble collectif  Individuel  
 Mono propriété  Copropriété

Période de construction :  Avant 1949  1949 à 1974  1975 à 1989  1990 à 2005  Depuis 2005  
Surface habitable : 60 m<sup>2</sup> Nombre de pièces principales : 3  
Autres parties du logement :  Grenier  Comble aménagé ou non  Terrasse  Balcon  Loggia  Jardin  
 Autre :  
Éléments d'équipements :  Cuisine équipée  Installations sanitaires ;  
 Autre :  
Chauffage :  Individuel  Collectif

En cas de chauffage collectif, modalités de répartition de la consommation du locataire :  
Eau chaude sanitaire :  Individuelle  Collective  
En cas de production collective, modalités de répartition de la consommation du locataire :  
Le cas échéant, la consommation énergétique du logement, déterminée selon la méthode du diagnostic de performance énergétique mentionné à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation, ne doit pas excéder, à compter du 1er janvier 2028, le seuil fixé au I de l'article L. 173-2 du même code.

**B. Destination des locaux :**

Usage d'habitation  
 Usage mixte habitation et professionnel pour l'exercice de la profession de  
sous réserve de l'obtention par le Locataire des autorisations administratives nécessaires.

**C. Désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire :**

Cave N°  Parking N°  Garage N°

**D. Désignation des locaux, parties, équipements et accessoires de l'immeuble à usage commun :**

Garage à vélo  Ascenseur  Espaces verts  Aires et équipements de jeux  Laverie  Local poubelles  
 Gardiennage  Autre prestation ou service collectif :



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

**E. Équipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication :**

Modalités de réception de la télévision :

Modalités de raccordement internet :

**DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT**

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Date de prise d'effet du contrat : 01/07/2023

B. Durée du contrat :  3 ans  6 ans  Durée réduite à : 2 (minimum 1 an)

Si la durée est réduite, préciser les raisons professionnelles ou familiales, ainsi que l'événement justifiant que le bailleur personne physique ait à reprendre le local :

En l'absence de proposition de renouvellement du contrat, celui-ci est, à son terme, reconduit tacitement pour 3 ou 6 ans et dans les mêmes conditions. Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé.

Le bailleur, quant à lui, peut mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé, soit pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou une personne de sa famille, soit pour le vendre, soit pour un motif sérieux et légitime.

**CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

**A. Loyer :**

• Le montant du loyer mensuel initial est fixé à 700 €.

• Le cas échéant, modalités particulières de fixation du loyer initial applicables dans certaines zones tendues :

- Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant maximum d'évolution des loyers à la relocation :  Oui  Non

- Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral :  Oui  Non

- Le loyer de référence est de \_\_\_\_\_ €/m<sup>2</sup>, et le loyer de référence majoré est de \_\_\_\_\_ €/m<sup>2</sup>.

- Le loyer du logement objet du présent contrat comprend un complément de loyer :  Oui  Non

Si oui, le montant du loyer de base, nécessairement égal au loyer de référence majoré, est de \_\_\_\_\_ €.

et le complément de loyer est de \_\_\_\_\_ €, justifié par les caractéristiques suivantes :

**• Informations relatives au loyer du dernier locataire :**

(Obligatoires si le précédent locataire a quitté le logement moins de 18 mois avant la signature du bail)

Le montant du dernier loyer appliqué au précédent locataire est de \_\_\_\_\_ €, versé le \_\_\_\_\_

et révisé pour la dernière fois le \_\_\_\_\_

Le loyer sera automatiquement révisé le 01/07 chaque année, selon l'indice de référence des loyers

du (préciser la date ou le trimestre) : 01/07

**B. Charges récupérables :**

Les charges récupérables sont réglées par le Locataire sous forme de :

Provisions sur charges avec régularisation annuelle

Paiement périodique des charges sans provision

Forfait de charges (possible uniquement dans le cas d'une colocation)

Le montant des provisions sur charges ou du forfait de charges est fixé à 180 €.

En cas de colocation avec forfait de charges, le forfait sera révisé chaque année dans les mêmes conditions que le loyer principal.

**C. Contribution pour le partage des économies de charges :**

La participation du Locataire pour le partage des économies de charges est fixée à : \_\_\_\_\_ € pour une durée restant à courir au

jour de la signature du contrat de : \_\_\_\_\_

Éléments justifiant les travaux d'économie d'énergie réalisés et donnant lieu à cette contribution : \_\_\_\_\_

**D. En cas de colocation, souscription par le Bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires :**

Oui  Non

Si oui, le montant total annuel récupérable au titre de cette assurance est de \_\_\_\_\_ € (ce montant correspond au montant de la prime d'assurance annuelle, éventuellement majoré dans la limite d'un montant fixé par décret).

Ce montant est récupérable par douzième, soit \_\_\_\_\_ € par mois.

**E. Modalités de paiement :**

Le montant total dû pour un mois de location est de 880 € (en toutes lettres Huit cent quatre-vingt

euros), détaillé comme suit : loyer : 700 €, charges récupérables : 180 €, contribution pour le partage des

économies de charges : \_\_\_\_\_ €, et en cas de colocation, assurance récupérable pour le compte des colocataires : \_\_\_\_\_ €.

Cette somme est payable d'avance et en totalité le 10 de chaque mois, à l'adresse du Bailleur  du Mandataire.

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

**Les plafonds de ces honoraires sont les suivants :**

- Montant du plafond des honoraires imputables au locataire en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : \_\_\_\_\_ € /m<sup>2</sup> de surface habitable ;
- Montant du plafond des honoraires imputables au locataire en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : \_\_\_\_\_ € /m<sup>2</sup> de surface habitable.

**B. Détail et répartition des honoraires**

**1. Honoraires à la charge du bailleur**

- Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (préciser le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires TTC dus à la signature du bail) : \_\_\_\_\_
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (préciser le montant des honoraires TTC dus à compter de la réalisation de la prestation) : \_\_\_\_\_
- Autres prestations (préciser le détail des prestations et conditions de rémunération) : \_\_\_\_\_

**2. Honoraires à la charge du locataire**

- Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (préciser le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires TTC dus à la signature du bail) : \_\_\_\_\_
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (préciser le montant des honoraires TTC dus à compter de la réalisation de la prestation) : \_\_\_\_\_

**AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES**

**ANNEXES**

Les parties reconnaissent avoir émis ou reçu :

- Le cas échéant, un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.
- Un dossier de diagnostic technique comprenant :
  - un diagnostic de performance énergétique ;
  - un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
  - le cas échéant, une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante ;
  - le cas échéant, un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
  - le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité.
- le cas échéant, un diagnostic bruit.
- Une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.
- Un état des lieux (ce document est établi lors de la remise des clés, dont la date peut être ultérieure à celle de conclusion du contrat.)
- Le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location.
- Le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables.

Le 30/06/23 à Noisy le Grand en 2 originaux dont un remis à chaque signataire.

**LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE**

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé

**LE(S) LOCATAIRE(S)**

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

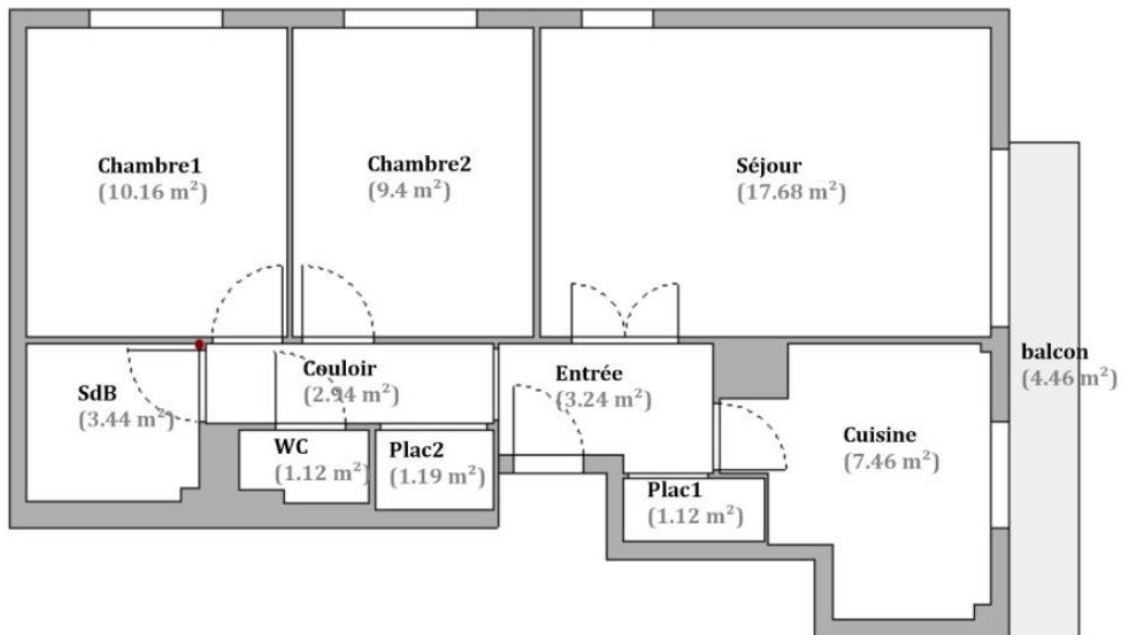
STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

**PLAN**



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



[www.ksr-justice.fr](http://www.ksr-justice.fr)

*J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :*

- *Le certificat de surface privative pour 57,75m<sup>2</sup> loi carrez*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le diagnostic de performance énergétique*



- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure de gaz*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *L'état des risques et pollutions*

Durée détaillée des opérations :

- organisation des opérations (convocation, prise de rendez-vous expert, prise de rendez-vous serrurier) : 25 minutes
- opérations sur place : 45 minutes
- mise en forme, récupération et analyse diagnostics, paiement des intervenants : 35 minutes

**Telles sont mes constatations.**

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé  
Le présent procès-verbal de constat  
Pour servir et valoir ce que de droit.

**Stéphanie ROBILLARD**

